



Monsieur le président,

Le début d'été aura été mouvementé pour la fonction publique en général et pour notre administration en particulier. En effet, après des mois et des mois de suspens, nous avons pu découvrir le contenu du fameux rapport CAP 22 et de ses 22 préconisations destructrices. Et cela grâce à notre syndicat national Solidaires Finances Publiques qui a refusé l'omerta du gouvernement et a rendu public, le 20 juillet, ce rapport scélérat. Les 113 pages de ce rapport sont gratinées pour l'ensemble de la fonction publique, des services publics et évidemment pour les finances publiques.

Sans grande surprise, ce rapport est basé sur le dogme libéral de la réduction de la dépense publique. La seule « innovation » de ce rapport réside dans l'utilisation systématique des outils du numérique pour justifier moins d'action publique, moins de services publics, moins de proximité. Ainsi, l'usager citoyen doit être le « pilote du changement », il n'a pas plus besoin des agent.e.s publics pour l'aider dans ses démarches, il sera lui-même acteur du changement !

Les missions de contrôle sont vouées à disparaître grâce à l'auto contrôle ou à être transférées dans des agences. Pour être efficace, dicit le rapport, il faut faire sauter la norme. Solidaires Finances Publiques alerte sur tous les dangers contenus dans ce rapport. En effet, il annonce la fin de notre modèle social et l'émergence d'une société à deux vitesses, creuset des inégalités. Nos missions, celles de la DGFIP, sont cruciales dans le fonctionnement démocratique, exemple emblématique : la lutte contre la fraude. En effet quel est son devenir et celui du contrôle fiscal, si les entreprises s'auto-contrôlent et que les règles se limitent au profit des plus aisés, comment s'organise le contrôle de la dépense publique si celui qui décide (ordonnateur) fait aussi le chèque (comptable) ? Ne risque-t-on pas les conflits d'intérêt ?

Dans le même temps, la Direction Générale a publié son rapport d'activité 2017 où l'on voit clairement que notre charge de travail est toujours en augmentation puisque l'accueil sous toutes ses formes ne cesse de progresser, tout comme le nombre de foyers fiscaux, tout comme le nombre d'entreprises soumises à la TVA comme celles soumises à l'impôt sur les sociétés, tout comme le nombre de publications dans les services de publicité foncière.

Sans oublier, la charge induite par la prolifération des outils informatiques et l'utilisation massive des techniques de l'information et de la communication. En

effet, un certain nombre de tâches n'est pas recensé dans ce rapport d'activité, notamment celles qui résultent de la dématérialisation. Cette dernière, présentée comme constitutive d'un allègement des tâches, en génère de nouvelles dans le quotidien des agent.e.s de la DGFIP (l'apurement de listings, de fiabilisation des données). Ces chiffres ne reflètent pas les changements sensibles de la nature et du contenu du travail qui engendrent une détérioration des conditions de travail des personnels.

Dans le même temps, la DGFIP continue de voir ses moyens humains et budgétaires diminuer : en 2017, elle emploie 104 873 agents contre 109 000 agents en 2015, 125 500 en 2008 et 141 000 en 2002. Et ce n'est pas prêt de s'arranger, puisque le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé la suppression de 4500 emplois au 1er janvier 2019 dans la Fonction Publique d'État. Et vous n'êtes pas sans savoir que la DGFIP est le principal pourvoyeur des suppressions d'emplois.

En termes de dépenses de fonctionnement et d'investissement, la décroissance est également à l'œuvre. Les dépenses informatiques passent de 181 millions d'euros à 177 millions. Les dépenses budgétaires baissent globalement 1,12 % entre 2015 et 2017.

Ces réductions de personnel et de crédits de fonctionnement vont à contresens d'une administration qui se veut efficace. À l'heure où la recherche des équilibres budgétaires, de la réduction de la dette et de celle de la dépense publique constitue l'alpha et l'oméga de l'exécutif, il est urgent que la Direction générale des finances Publiques ait les moyens d'assurer dans toute leur plénitude ses missions au service de finances publiques et de l'intérêt général,

Alors que la fraude et l'évasion fiscales constituent une perte estimée entre 60 à 80 milliards d'euros de recettes fiscales, les résultats du contrôle fiscal sont une nouvelle fois en baisse tant sur le montant redressé en droits et pénalités que sur le nombre de contrôles effectué. Ainsi, le résultat du contrôle fiscal passe de 16,2 milliards en 2015 contre 13,4 milliards en 2017 et le nombre de contrôles sur pièces des professionnels baisse de 8,6 % et de 4,2 % pour les vérifications de comptabilité, alors que nombre d'entreprises augmente.

Dans ce contexte, notre Directeur Général fait la sourde oreille et veut « *continuer de restructurer le réseau de la DGFIP, encore plus vite qu'avant, encore plus lourdement, de manière à resserrer significativement le nombre de nos implantations* ». Bref, il nous promet toujours moins d'emplois et moins de centres des finances publiques de proximité.

Mais on aurait pu penser que le pire avait été annoncé, c'était sans compter sur la cacophonie sur la mise en place du prélèvement à la source alimentée par le Président Macron, en personne, depuis la Finlande. Au-delà des annonces contradictoires de notre ministre M Darmanin dans les médias, des notes internes publiées dans les journaux, cette cacophonie a eu des conséquences

désastreuses pour les agentes et agents des Finances Publiques. Ces dernières et derniers ont été laissés seul.e.s et sans soutien, tant de la part leur direction générale que de leur direction locale, face à la recrudescence des usagers dans nos services et à leurs nombreuses questions durant cette période. Questions dont nous avons aucune réponse à leur apporter, mettant ainsi à mal notre technicité et notre professionnalisme. Solidaires Finances Publiques, vous avez pourtant alerté lors d'un précédent CTL sur le risque important d'un accueil conséquent à partir de la réception des avis d'imposition. Nous n'avions évidemment pas imaginé une telle rentrée !

Solidaires Finances Publiques s'est toujours positionné contre la réforme du Prélèvement à la source car pour nous l'urgence n'est pas de modifier le paiement ou la collecte de l'impôt. En effet, entant que « Gaulois pas réfractaire » nous sommes favorables à une réelle réforme du calcul de l'impôt pour un impôt plus progressif et pour plus de justice fiscale.

M. le président, nous sommes affligés et même très en colère de la situation actuelle. Au-delà des décisions politiques, ce gouvernement et notre direction générale ont abandonné les actrices et les acteurs clefs : les agentes et les agents des Finances Publiques. Et nous regrettons, que la DRFIP 75 n'a à aucun moment pensé envoyer un mot de soutien à ses agent.e.s. C'est lamentable !

La décision politique a donc été prise. Le prélèvement à la source sera donc bel et bien mis en place au 1er janvier 2019. Mais nous restons très inquiet.e.s puisque de nombreuses questions restent en suspens et que les informations données sont contradictoires. Comment dans cette situation pouvons-nous rendre un service public de qualité ?

**Concernant l'ordre du jour de ce CTL**, nous espérons qu'en cette rentrée, vous auriez pris en compte nos remarques récurrentes sur le contenu des documents. Mais à priori là aussi les économies règnent.

**À propos de la fusion des trois organismes hospitaliers gérés par la TP CHS :**

Pour nous rassurer, vous indiquez que « la fusion-crétion du nouvel établissement n'aura pas d'incidence sur l'organisation au sein de la Trésorerie des CHS ». Or, pour Solidaires Finances Publiques, cette fusion générera dans un premier temps, plus de travail pour les agentes et les agents et sans aucun doute une réorganisation importante du travail.

Or, pour Solidaires Finances Publiques, cette fusion peut ou pourrait, à terme, générer une réorganisation du travail, et potentiellement aussi plus de travail pour les agentes et les agents.

Concernant les effectifs, contrairement à ce qui est dit dans le document, il y a 20 agent.e.s dans le service au lieu de 24 inscrit.e.s au Tagerfip. Le manque d'effectif aura bien évidemment des conséquences importantes sur les

conditions de travail des agent.e.s. A priori, on aurait déjà donné la consigne de façon oral aux agentes et agents de ne pas prendre trop de congés entre septembre et le 1er janvier 2019. Vous comprendrez aisément notre inquiétude. Par ailleurs, nous nous étonnons du peu d'informations sur les modalités de cette fusion communiquées aux agents.

Pour nous, l'un des problèmes majeur de cette fusion va concerner la création d'un nouveau compte Hélios. Grande première dans notre administration, qui risque sans aucun doute de provoquer certains problèmes informatiques. Car comme vous le savez, même quand les nouveaux applicatifs informatiques sont testés, ils ne fonctionnent pas toujours. De plus, rappelons-nous également la fusion du SIE Paris 16<sup>e</sup> Sud. Mais sans aucun doute, en cas de dysfonctionnement durable vous userez de votre bienveillance désormais légendaire !

### **Concernant le recouvrement :**

Comme depuis plusieurs années déjà, vous nous fournissez un document de plusieurs dizaines de pages sur le recouvrement à Paris. Ces données chiffrées, sans aucun commentaires ou analyse de votre part, montrent pourtant clairement que le recouvrement est en baisse avec une augmentation des ATD de masse (sans doute pour que nos statistiques soient bons), une augmentation des admissions en non-valeurs et une baisse notable des poursuites faites par les huissiers et plus globalement des procédures lourdes.

Concernant les admissions en non-valeurs, nous nous étonnons que ces derniers aient totalement disparus du recouvrement des professionnels dans vos documents. Nous vous demandons de nous apporter des informations sur celles-ci lors de ce CTL.

Pour Solidaires Finances Publiques, les résultats communiqués sont la conséquence directe des suppressions d'emplois et des postes vacants. La mission de recouvrement dans une période de crise des finances publiques et donc de la capacité de l'État à asseoir l'ensemble des besoins sociaux de la population devrait être renforcée.

Il n'en est rien ! En effet, que ce soit en SIE, en SIP, dans les PRS, dans les trésoreries spécialisées ou dans le secteur public local, les moyens pour assurer le recouvrement diminuent alors qu'ils n'ont jamais été aussi nécessaires. Solidaires Finances Publiques revendique des moyens pour remplir toutes les missions de la DGFIP afin de rendre à notre administration toutes les compétences et outils nécessaires à la justice fiscale. Car il s'agit bien de défendre le service public en renforçant une chaîne de travail : assiette, contrôle, recouvrement. Et pour nous, cela ne doit pas changer même avec la mise en place du prélèvement à la Source.

### **Bilan de la campagne DUERP/PAP 2017/2018**

Concernant le bilan de cette campagne, nous partageons mot à mot l'avis des représentantes et représentants du CHSCT du 24 juillet dernier. Concernant cette question, vous avez des objectifs clairs puisque ces derniers sont fixés par la loi. Et à notre sens vous ne les satisfaisait pas et des incohérences flagrantes subsistent dans le PAP. Pour nous le PAP de la DRFIP ne répond ni aux enjeux du recensement des risques ni aux préoccupations quotidiennes des agentes et agents.

Par ailleurs, nous aimerions savoir où en est notre demande de créer un service dédié à la santé, sécurité et condition de travail ?

Tout au long de ce CTL, les élu.e.s et les expert.e.s de Solidaires Finances Publiques interviendront et vous poseront des questions précises. Nous espérons que vos réponses le seront également.